

Quand déposer votre demande de financement en ligne ?

Si vous êtes en CDI ou
intérimaires

J-3 MOIS

jour pour jour

C'est simple à retenir :

Si la formation débute le 17 février, je
dépose ma demande de financement en
ligne avant le 17 novembre.

Si vous êtes en CDD
aujourd'hui ou intermittent
du spectacle

J-2 MOIS

jour pour jour

C'est simple à retenir :

Si la formation débute le 30 mai,
je finalise la saisie de ma demande
en ligne avant le 30 mars

**En 2020, la demande de financement s'opère
directement en ligne dans votre espace sécurisé**

Mise à jour
Janvier 2020

- POUR LES CDD, 2 CONDITIONS A AVOIR
EN TÊTE
- finalisation de la saisie de la demande de financement obligatoirement durant le CDD
 - la formation doit commencer au plus tard 6 mois après le contrat